



MAIRIE
DE
MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUIN 2011

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - GRAVIER François - THOMAS Louis - FACON Christian - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude - DA LAMA Marie - RITTAUD Nathalie - BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard.

Procurations : GROS Isabelle à CHIAPUSSO Aline - LAGLERA Dora à COSTA Françoise - BENI Elodie à FRIQUET Bruno - BREIT Magali à DEBERNARDI Bernard.

Absents excusés : PIEPER Anne - CANTEL Sébastien - LANFREY Claudine.

Monsieur Bernard DEBERNARDI a été élu secrétaire.

=====

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour initial par l'affaire suivante :

- ⇒ Renouvellement contrat petite enfance : avis favorable de l'assemblée communale

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2011

Monsieur THEOLIER, Adjoint délégué aux finances fait remarquer que l'augmentation des taux de la fiscalité directe locale votée le 27 avril 2011 n'est pas le fait de la volonté des édiles municipaux mais représente tout simplement la mise en œuvre de la réforme fiscale.

En l'espèce, cette dernière se traduit par le passage de taux communaux existants avant la réforme à des taux communaux qui intègrent à la fois les transferts de part de taux d'autres niveaux de collectivités et la réduction des frais d'assiette et de recouvrement consentie par l'Etat.

3. PARTICIPATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE AU FINANCEMENT DU NOUVEL HOPITAL DE MODANE : EXTENSION DES COMPETENCES DUDIT SYNDICAT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'extension des compétences du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane (SICM) afin que ce dernier participe au financement initial du bâtiment principal du nouvel hôpital de Modane dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 18 014 000 € TTC.

Le financement du SICM prendra la forme d'une subvention d'un montant maximum de 840 000 €.

4. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis négatif sur le projet de fusion de la Communauté de Communes de La Norma et du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane tel qu'il est envisagé dans le schéma départemental de coopération intercommunale dans sa version du 6 mai 2011 et affirme son attachement à un nouveau projet prévoyant :

- les dissolutions du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane et de la Communauté de Communes de La Norma
- la création d'une nouvelle Communauté de Communes réunissant les sept communes du canton de Modane et reprenant principalement les compétences actuellement exercées par le Syndicat Intercommunal du Canton de Modane.

5. ACCUEIL DU TOUR DE FRANCE 2011 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE CASARIN ET FILS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat relative à l'accueil du Tour de France 2011 à intervenir avec l'entreprise CASARIN et Fils dont la participation financière au budget communal dédié à cet évènement cycliste s'élève à 36 000 € HT.

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION MEMOIRES SANS FRONTIERES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de deux mille euros (2 000 €) à l'association «Mémoires sans frontières» à titre de participation au financement de l'exposition «skier et grimper en Maurienne et Val de Suse 1860-1960».

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CLUB DE MAJORETTES EDELWEISS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de quatre cent quatre vingt trois euros et cinquante centimes (483,50 €) à l'association «Club de majorettes Les Edelweiss» à titre de participation au financement d'un déplacement par autocar.

8. SERVICE DE L'EAU POTABLE : RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2010 avec les précisions suivantes :

- le délégataire doit être présent sur le terrain lors de la réalisation des travaux d'adduction en eau potable budgétisés par la Commune,
- le délégataire doit améliorer ses temps d'intervention sur le réseau dans un souci constant de satisfaction des usagers.

L'ensemble, conformément aux obligations qui découlent du contrat de délégation du service public de l'eau potable de Modane notamment l'article 20 dudit contrat et du règlement du service public de distribution d'eau potable.

9. ACCUEIL D'UN ECRIVAIN EN RESIDENCE D'AUTEUR A MODANE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AFFERENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification du plan de financement prévisionnel relatif à l'accueil d'un écrivain en résidence d'auteur à Modane ; en l'espèce, la participation financière de la commune de St-Jean de Maurienne au titre des lectures publiques réalisées est actée à hauteur de 200 €.

10. REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE COMPENSATION PERÇUE AU TITRE DE LA SUPPRESSION DE LA PART SALAIRES DE LA TAXE PROFESSIONNELLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANTON DE MODANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement au titre de l'exercice 2011, au profit du Syndicat Intercommunal du Canton de Modane, d'une partie de l'ancienne compensation perçue au titre de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle à hauteur de cinquante trois mille trente deux euros (53 032 €).

11. LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010 : INFORMATION AFFERENTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics conclus en 2010 par la commune de Modane.

12. AMENAGEMENT DU CHRONOMETRAGE DE LA MONTEE DE MODANE-VALFREJUS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel relatif à la réalisation du chronométrage de la montée de Valfréjus dont le coût d'objectif s'élève à 15 166 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter les concours financiers du Centre National pour le Développement du Sport ainsi que du département de la Savoie dans le cadre de ce dossier.

13. CREATION D'UN RESEAU D'ADDUCTION EAU POTABLE ENTRE LA STATION DE VALFREJUS ET MODANE – TRANCHE 1 : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : DEMANDES DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un réseau d'adduction d'eau potable entre Valfréjus et Modane, et le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 146 580 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie ou de l'Agence de l'Eau dans le cadre de ce dossier.

14. INSTALLATION D'UN SANITAIRE PUBLIC SECTEUR DU LAVOIR A VALFREJUS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'installation d'un sanitaire public – Secteur du Lavoir à Valfréjus et le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 46 644 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier.

15. RECONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet de reconstruction d'un court de tennis et le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 29 900 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie et du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) dans le cadre de ce dossier.

16. AMELIORATION DU SAS D'ENTREE DE LA MAISON DE VALFREJUS : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'amélioration du sas d'entrée de la maison de Valfréjus et le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 27 971 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier.

17. AMELIORATION THERMIQUE ET RENOVATION DE L'ETANCHEITE DE LA TOITURE TERRASSE DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX - APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'amélioration thermique - rénovation de l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment des Services Techniques Municipaux et le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 49 462 € TTC.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de ce dossier.

18. COMMERCIALISATION DU LOTISSEMENT «LES HAUTS DE LOUTRAZ» : DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DU M² DES LOTS DE TERRAIN A BATIR

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'arrêter à 95 € TTC le prix de vente du m² des lots de terrain à bâtir du lotissement «Les Hauts de Loutraz».

19. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MONSIEUR HENRY

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle cadastrée section A n°3802 d'une contenance de 154m² au profit de Monsieur HENRY moyennant le prix de 40 € TTC le m².
Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

20. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MESSIEURS MEMIL – SAHIN - AKBULUT

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession à Messieurs MEMIL, SAHIN et AKBULUT du lot n°1 du lotissement communal «Saint Suaire», cadastré section A N°3645 d'une contenance totale de 744m² moyennant le prix de 71 € TTC le m².
Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge des acquéreurs.

21. CESSION FONCIERE COMMUNE DE MODANE / MONSIEUR FIORILLO

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la cession à Monsieur FIORILLO d'un terrain situé à l'intersection des rues du Cheval Blanc et des hauts du Charmaix, cadastré section F N° 2074 et 2740 d'une contenance totale de 459m² moyennant le prix de 86 € TTC le m².
Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir dont les frais d'établissement sont à la charge de l'acquéreur.

22. FONDS DE COMMERCE ZAC DE LA CROIX BLANCHE : CONTRAT DE BAIL AFFERENT – AVENANT N°1

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 au contrat de bail relatif au local commercial –lot n°3 ZAC de la Croix Blanche- acté avec Monsieur ROCHEFEUILLE.

Le loyer mensuel du bail précédemment dévolu à Monsieur ROCHEFEUILLE dans lequel est subrogé Monsieur Alain FASANA en se portant acquéreur du fonds de commerce est porté à 1 168,66 € TTC avec effet au 18 mai 2010.

23. RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel de droit public pour une durée de un an, cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1ère classe, indice brut : 479, indice majoré 416.

L'agent recruté percevra éventuellement le supplément familial de traitement et le cas échéant les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante. Le contrat à intervenir avec l'agent recruté est approuvé.

24. CREATION D'UN EMPLOI BUDGETAIRE NON PERMANENT SAISONNIER

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi budgétaire non permanent saisonnier pour les besoins des Services Techniques (cadre d'emploi d'adjoint technique 1^{er} échelon).

Monsieur le Maire est autorisé à recruter pour pourvoir l'emploi budgétaire non permanent saisonnier ainsi créé.

25. RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE REMPLACEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires municipaux momentanément indisponibles.

26. CHANTIER DE LA GALERIE DE SECURITE DU TUNNEL DU FREJUS : AVIS SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR L'ENTREPRISE CASARIN ET FILS

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de dérogation à la règle du repos dominical présentée par l'entreprise CASARIN et Fils.

27. CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SOCIETE LYON TURIN FERROVIAIRE RELATIVE AUX MODALITES DE MISE EN DEPOT PROVISOIRE DE GRANULATS ET DE MISE EN DEPOT DEFINITIF DE DEBLAIS SUR LE SITE «SUR L'ILE » : AVENANT N°3

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°3 à la convention avec la société Lyon Turin Ferroviaire (LTF) relative à la mise en dépôt provisoire de granulats et la mise en dépôt définitive de déblais sur le site «Sur l'île» et Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

A la signature dudit avenant, une compensation financière forfaitaire, globale, définitive et libératoire de 30 000 € HT sera versée par la société LTF à la commune de Modane.

28. AFFAIRE COMPLEMENTAIRE : RENOUVELLEMENT CONTRAT PETITE ENFANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat petite enfance acté avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie pour une nouvelle période de quatre ans.

29. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte de la délégation qui lui a été consentie en matière de marchés publics à procédure adaptée :

⇒ **travaux d'aménagement intérieur du rez-de chaussée de la caserne du Lavoir** : les entreprises suivantes sont retenues :

- Lot n°1 (cloison doublage) à l'entreprise ROCCHETTI pour un montant de 16 157,34 € TTC
- Lot n°2 (maçonnerie) à l'entreprise DEFFAF pour un montant de 23 940,09 € TTC
- Lot n°3 (menuiserie) à l'entreprise LAZIER pour un montant de 16 005,05 € TTC
- Lot n°4 (sols collés) à l'entreprise GIAI pour un montant de 1 100,91 € TTC
- Lot n°5 (peinture) à l'entreprise GAVIETTO pour un montant de 6 648,27 € TTC
- Lot n°6 (plomberie) à l'entreprise BOTTE pour un montant de 9 204,42 € TTC
- Lot n°7 (carrelage-faïence) à l'entreprise GIAI pour un montant de 5 620,00 € TTC
- Lot n°8 (électricité) à l'entreprise NETARFITS pour un montant de 5 591,30 € TTC

⇒ **marché pour les travaux de marquages à la peinture routière** : signature d'un avenant portant transfert de ce marché à l'entreprise L.D.V. Signalisation qui a repris l'activité «marquage signalisation routière» anciennement dévolue au titulaire initial du marché, la société FONTENAT TP.

Monsieur le Maire communique le programme de l'édition 2011 de la fête de la musique.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h20.

A Modane, le 5 juillet 2011

Le Maire,

J.Claude RAFFIN

(Compte-rendu affiché du 5 juillet 2011 au 5 septembre 2011)